



SÉRIE EP. 2 MENACE SUR LA FORÊT LIMOUSINE

Quand une coupe rase prive d'eau potable un hameau corrézien

Depuis trois ans, les habitants du hameau de Drouillat ne peuvent plus boire l'eau de leur source, dont le taux d'aluminium a grimpé en flèche et dépasse désormais largement les normes de santé publique, après l'abattage de résineux à proximité du point de captage. Un cas qui pourrait n'être pas isolé sur le plateau de Millevaches.

Nicolas Cheviron - 27 juillet 2024 à 15h22

Peyrelevade (Corrèze). – Ce n'est pas le scandale du siècle, ni une catastrophe industrielle de type « Seveso » qui frapperait le Limousin. Mais depuis trois ans, les seize habitant·es du hameau de Drouillat, qui dépend de la commune de Peyrelevade (dans le nord de la Corrèze) ne peuvent plus boire l'eau de leur source, en raison d'une teneur très élevée en aluminium.

Les autorités n'en prennent pas moins l'affaire au sérieux, car elle implique un secteur économique vital pour la région : l'exploitation forestière. À l'origine du problème, le point de captage Font-Vieille, qui a été creusé à la pelle et à la pioche par les habitants de Drouillat en 1947, sur un terrain qui a par la suite été investi par une plantation de résineux. En 2016, les arbres, arrivés à maturité, ont tous été coupés et les souches arrachées du sol. Une erreur fatale pour la source.

Le hameau, comme une bonne partie du Limousin, repose sur un socle géologique cristallin, de granite et de gneiss, qui produit des sols acides et riches en aluminium. « Là-dessus, l'exploitation intensive de la forêt a apporté un surcroît de matière organique et d'acidité, qui dissout les couches supérieures du sol et libère l'aluminium dans l'eau », explique Gilles Guibaud, chimiste et directeur du laboratoire E2Lim à Limoges.

Un facteur aggravant a alourdi la note : « À Drouillat, s'ils

en étaient restés à la coupe rase, on aurait eu un impact modéré. Mais le dessouchage a labouré le sol en profondeur, facilitant l'accès de l'aluminium aux drains du captage », indique le chercheur, dont le laboratoire a publié en octobre 2021 une étude sur la teneur en aluminium des eaux dans le Limousin.

Celle-ci a révélé une concentration record en aluminium dissous au captage Font-Vieille en novembre 2019, à 2,023 microgrammes par litre (µg/l), soit dix fois la référence de qualité, fixée à 200 µg/l par le Code de la santé publique. Un autre pic a été enregistré en octobre 2020, à 1 528 µg/l, avec une moyenne à 781 µg/l entre 2018 et 2020. Avant la coupe rase, une précédente étude avait révélé un taux nettement inférieur (400 à 500 µg/l en 2014-2015) à Drouillat.

Alertée, la mairie de Peyrelevade (800 habitant·es) a dans un premier temps envisagé un raccordement du hameau au réseau qui alimente le bourg. « Mais l'interconnexion aurait coûté 175 000 euros, ça n'était pas pertinent économiquement pour dix maisons », affirme le maire, Pierre Coutaud. La commune a donc opté en février 2021 pour la livraison de bouteilles d'eau aux habitant·es de Drouillat, un dispositif qui ne lui coûte que 1 500 euros par an.

Quelle incidence de l'aluminium sur les animaux ?

Trois ans plus tard, le système est toujours en place. « La palette est livrée par la mairie dans une grange, à disposition des gens du village. On gère nous-mêmes, en écrivant notre consommation sur un cahier », indique Claude Meunier, un agriculteur du hameau. Mais la situation commence à faire grincer des dents. « On nous a dit que ça finirait par s'arranger. On espère bien, parce qu'on commence à en avoir assez de ne pas pouvoir utiliser l'eau du robinet pour boire ou faire la cuisine », rôle Françoise Wetzstein, retraitée de l'enseignement.

« On se demande quelle incidence l'aluminium peut avoir sur les animaux, parce qu'on a soixante vaches qui boivent l'eau de la source en permanence », s'inquiète pour sa part Sandrine Meunier, l'épouse de Claude. S'il n'est pas

vétérinaire, le docteur Souleiman El Balkhi, responsable de la toxicologie analytique environnementale au CHU de Limoges, est en mesure d'affirmer que « *l'aluminium est aussi toxique pour les animaux que pour les humains, avec les mêmes organes cibles* », tout en précisant que « *la consommation de la viande ne devrait pas poser un risque puisque l'aluminium est stocké majoritairement dans les os, le cerveau puis les reins* », et qu'il n'a pas connaissance de passage dans le lait.

Le spécialiste est par ailleurs plutôt circonspect sur les dangers sanitaires encourus par les habitant·es humain·es de Drouillat depuis la coupe rase de 2016. « *Les études qui ont montré un impact sur la survenue des maladies neurologiques – ou plus précisément neurodégénératives – après exposition à une eau de boisson riche en aluminium concernent des populations exposées sur une longue période de leur vie* », commente-t-il.

En outre, même si le taux d'aluminium dans l'eau de Drouillat dépasse désormais la norme de qualité admise, la quantité de ce métal ingérée par un habitant qui la consommerait à un rythme normal de 12 litres par semaine reste « *loin en dessous de la dose hebdomadaire tolérable (DHT)* » fixée par les autorités sanitaires, précise le médecin.

Néanmoins, « *une exposition à une eau aussi riche en aluminium augmente le risque de dépasser la DHT* », et, « *après avoir identifié les patients exposés à l'aluminium, il est fortement recommandé de leur éviter toute contamination supplémentaire*, souligne-t-il. *Si j'ai bien compris, c'est ce qui a été fait* ».

Alors que la forêt occupe 600 000 hectares en Limousin, soit un tiers de sa superficie, et que la sylviculture de résineux y est en pleine expansion, la mésaventure du hameau corrézien ne peut qu'inquiéter les autorités.

L'agence régionale de santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine a, pour sa part, indiqué que ses services n'ont édicté « *aucune restriction de consommation* » concernant l'eau de Drouillat, mais ont mis en place un contrôle sanitaire renforcé et « *incitent la collectivité à substituer ces ressources* ».

Alors que la forêt occupe 600 000 hectares en Limousin, soit un tiers de sa superficie, et que la sylviculture de résineux y est en pleine expansion, la mésaventure du hameau corrézien ne peut qu'inquiéter les autorités. « *La présence d'aluminium dans les eaux destinées à la consommation humaine n'est pas une problématique circonstanciée à la commune de Peyrelevade*, admet l'ARS. *Compte tenu du contexte géologique et environnemental, elle concerne plusieurs collectivités du plateau de Millevaches.* »

L'étude de l'université de Limoges mentionne plusieurs communes concernées par un taux d'aluminium dépassant la référence de qualité dans leur eau, dans une proportion moindre toutefois qu'à Drouillat. « *Il existe tout un tas de captages qui ont ce problème* », confirme Gilles Guibaud, appelant de ses vœux « *une prise de conscience qu'il faut absolument arrêter l'exploitation des forêts aux abords des captages* ».

Rien qu'à Peyrelevade, « *sur neuf captages d'eau, seuls quatre sont protégés par un arrêté préfectoral en bonne et due forme* », indique le maire. La loi sur l'eau de 1992 impose l'instauration par arrêté préfectoral de périmètres de protection immédiate (clôturés, sans aucune activité humaine) et rapprochée (sur quelques hectares, ou le défrichement et le dessouchage sont proscrits) autour des points de captage.

Apports calcaires

« *En 2002, le schéma directeur de la gestion de l'eau préconisait l'interconnexion et l'abandon des petits captages. Mais, vingt ans plus tard, rien n'a été fait et on se rend compte qu'avec l'avenir incertain de la ressource en eau, il n'est pas idiot de conserver tous les captages. Sauf qu'entre-temps, on ne les a pas protégés* », explique Pierre Coutaud. L'édile met aussi en avant un facteur psychologique : « *Dans notre esprit, il fallait protéger l'eau surtout par rapport à l'activité agricole, aux déjections des troupeaux. On pensait que les captages en forêt étaient à l'abri.* »

Partout, on recherche des solutions. Le maire de Peyrelevade a fait poser des « *apports calcaires* » en espérant faire baisser l'acidité aux abords du captage contaminé et est en discussion avec l'Agence de l'eau pour une étude du bassin versant. « *On va relancer la*

protection des captages et récupérer l'emprise foncière, pour ne pas recommencer les mêmes bêtises dans trente ans, quand un nouveau propriétaire voudra couper ses arbres », ajoute-t-il.

L'ARS indique que « *des schémas directeurs d'alimentation en eau potable sont actuellement en cours sur toute la Haute-Corrèze* » pour « *proposer une fiabilisation de la production et de la distribution d'eau sur ce territoire* » dont les principaux acteurs institutionnels n'ont pas, individuellement, « *les moyens de créer des filières complètes de traitement de l'eau* ».

Ailleurs, on mise sur la prévention. Dans la Haute-Vienne, « *on voit arriver les coupes rasées à gauche à droite, pas encore sur les captages mais ça finira par se produire*, affirme Yoann Brizard, directeur du Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne. *Alors, on organise*

des animations avec les propriétaires forestiers pour les amener à réaliser des plans de gestion durable des forêts qui ne les empêchent pas d'exploiter le bois, mais pas au niveau des captages ».

Alors que les solutions techniques sont à ses yeux soit trop coûteuses (filtrage) pour les communes limousines concernées, soit des pis-aller sans résultat durable (chaulage), Gilles Guibaud plaide lui aussi pour l'éducation des acteurs de la filière bois. « *Il faut trouver un équilibre entre une économie locale qui a besoin de l'exploitation forestière et la préservation des ressources contre les dangers issus de cette exploitation*, commente le chercheur. *Aujourd'hui, on ne peut pas dire qu'on ne sait pas.* »

Nicolas Cheviron